



**PAYS de
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 064-200079051-20241018-D01_20241018-DE



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 18 octobre 2024**

Date de la convocation : 11 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Valérie DEJEAN, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean-Simon LEBLANC, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Isabelle BERGES (a suppléé Jean-Paul CASAUBON), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Martine RODRIGUEZ), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUHEYTO), Jean-Claude LARCO (a suppléé Yves LARROUTURE).

Délégués représentés :

Francis PEES a donné pouvoir à Patrick BURON.

Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean LABOUR, Patrice LAURENT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Didier REY.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

**N°1 – PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN CAMP DE
GURS : ENGAGEMENT DU PAYS DE BEARN DANS UN PROJET DE
COOPERATION EUROPEENNE POCTEFA**

Rapporteur : Bernard UTHURRY

Mesdames, Messieurs,

Dès la fondation du Pays de Béarn, les intercommunalités membres ont affirmé leur volonté de s'ouvrir vers l'extérieur pour bâtir de nouvelles coopérations territoriales sur des projets de développement, ayant vocation à rayonner à plus grande échelle. Dans ce cadre, le Pays de Béarn peut être chef de file ou partenaire (associé et bénéficiaire) de différents projets inscrits dans les programmes européens, en cohérence avec la mise en œuvre de sa feuille de route.

C'est dans cette ambition que s'inscrit le projet d'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs. En effet, le Projet Scientifique et Culturel, délibéré le 28 octobre 2022, affirme le sens d'un projet engagé et partenarial, au service de l'éducation à la citoyenneté et de la défense des droits humains et la lutte contre les discriminations et toute forme de racisme. Il définit aussi le positionnement international d'un équipement dans l'espace transfrontalier pyrénéen, et plus largement, européen, notamment dans ses rapports privilégiés avec l'Espagne et l'Allemagne.

Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de réseaux et de partenariat élargi, à différentes échelles (du local à l'international), afin d'approfondir le travail historique, pédagogique et mémoriel. Cette conception sous-tend une dynamique d'animation en cohérence avec la volonté de structurer le futur équipement dans une ambition européenne. Il convient donc de développer progressivement une stratégie d'identification dans les différentes logiques des programmes européens existants dans lesquelles les missions du futur établissement s'inscrivent.

La candidature au prochain appel à projets POCTEFA est la première étape opérationnelle concrétisant cette vision.

- Le programme POCTEFA 2021-2027 : fonctionnement et périmètre d'action

POCTEFA est un programme européen de coopération transfrontalière créé pour promouvoir le développement durable du territoire frontalier de l'Espagne, de la France et de l'Andorre. Il cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des partenaires des deux côtés des Pyrénées. L'Autorité de gestion du Programme est la Communauté de Travail des Pyrénées, un consortium composé de sept territoires : deux régions françaises (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), quatre communautés autonomes espagnoles (Euskadi, Navarre, Aragon et Catalogne) et la Principauté d'Andorre.

L'INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) constitue la sixième génération de soutien financier communautaire destiné à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. Les candidatures de projets qui aspirent à être programmées dans ce cadre devront intégrer les défis territoriaux de la zone de coopération et s'ajuster aux priorités définies.

Le taux de subvention du FEDER POCTEFA reçu par les projets sera de 65 % du financement de ces derniers. La durée du projet est de 3 ans. Les financements peuvent concerner aussi bien du fonctionnement que de l'achat d'équipement en investissement. Les projets sont sélectionnés à travers des appels à projets publics. Le prochain appel à projets sera ouvert durant tout le premier trimestre 2025.

- Le Pays de Béarn, chef de file d'un projet sur l'histoire transfrontalière et les mémoires démocratiques

Le Pays de Béarn souhaite constituer un consortium avec les acteurs publics navarrais et basques pour initier une dynamique inédite de création de liens au sein d'un réseau illustrant le période de création et le temps de l'ouverture du Camp de Gurs, appelé alors « el campo vasco ».

Il est proposé de travailler avec les gouvernements de Navarre et d'Euskadi pour les partenaires espagnols, et avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour les partenaires français afin de construire la candidature.

L'approche transfrontalière de ce projet vise à créer et animer un réseau des acteurs de mémoire valorisant l'histoire des engagements en faveur de la défense de la démocratie de la guerre d'Espagne à la fin de la seconde guerre mondiale. Il s'articule autour d'un objectif central d'éducation et de transmission, visant à la fois à l'écriture d'une histoire commune et la création d'offres pédagogiques et de médiation renouvelées. En cela, il poursuit un second objectif de meilleure qualification de l'offre de tourisme mémoriel par la mise en réseau qu'il autoriserait.

Le plan d'actions sera défini en coopération avec les partenaires et s'incarnerait par la structuration d'échanges scolaires et la formation des professionnels de la médiation, le développement de la recherche et la création d'outils numériques innovants et partagés. Ainsi, ce projet se fonde sur les orientations stratégiques du Projet Scientifique et Culturel du futur établissement de valorisation du site de l'ancien camp de Gurs. Le Pays de Béarn se saisit donc de l'opportunité de ce projet pour valoriser la création d'outils et d'équipements, notamment numériques, inscrits dans le programme du futur établissement, spécifiquement dans leur dimension transfrontalière et partagée avérée.

- Perspectives européennes

Cette candidature première ne réduit pas l'ampleur du partenariat international du projet d'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs. Elle est conçue comme une première étape, visant à structurer les outils et méthodes sur un périmètre pertinent au regard de l'histoire même du site.

Ainsi, l'objectif premier de cette candidature est de créer un réseau efficace à l'échelle transfrontalière ouest, permettant le déploiement d'actions dans les paysages pédagogiques et touristiques, dans une approche résolument commune, inscrite dans les axes de l'Euro-région Euskadi-Navarre-Nouvelle-Aquitaine. A terme, l'ambition poursuivie est d'élargir le périmètre de coopération tout au long de la chaîne pyrénéenne, incluant l'Aragon et les Hautes-Pyrénées, jusqu'au réseau en cours de structuration des sites catalans (lauréats de l'appel à projet POCTEFA 2023).

Plus encore, cette candidature inaugure un travail de définition claire de la stratégie opérationnelle d'intégration du projet de valorisation du site de l'ancien Camp de Gurs dans les différentes échelles de programmes européens.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1 – Approuver l'engagement du Pays de Béarn, en tant que chef de file, pour piloter et coordonner la candidature au prochain appel à projet POCTEFA ;

2 – Autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à sa mise en œuvre.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 064-200079051-20241018-D01_20241018-DE

[Faint handwritten signature]